

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 24 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Étaient absents excusés: Mme BEURRIER Cathy qui a donné pouvoir à M. Mériaux Philippe

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

## **I - LECTURE DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION**

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil, il n'y a pas de remarques particulières et il est adopté à l'unanimité.

## **II – CR DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS**

1) Syndicats des eaux de Fismes : M. Cattarin Pierre signale plusieurs interventions sur le chemin derrière sa propriété due à des fuites sur le réseau. M. Mériaux précise avoir averti le correspondant M. Guedet du manque d'informations faites au riverains lors des coupures d'eau. Celui-ci a confirmé qu'il essaierait de faire mieux lors des prochaines interventions.

2) EDF : M. Morel a assisté à une réunion d'information et notamment sur le nouveau compteur Linky. Celui-ci commencera à être installé en 2016 et gratuitement.

3) Conseil d'école : M. Morel a participé à la dernière réunion (et plus spécialement sur les nouveaux horaires) et nous informe de relations tendues entre les parents d'élèves et une partie du corps enseignant. A la rentrée 2015, il n'y aura qu'un seul poste de directeur pour l'ensemble maternelle et primaire.

## **III – INFORMATION SUR L'ASSAINISSEMENT**

M. Mériaux confirme que suite à un courrier de l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'assainissement non collectif ne pourra pas être subventionné à Courlandon. Le choix définitif sur notre commune devra donc se faire d'ici la fin de l'année :

1) soit un assainissement non collectif non subventionné avec donc le paiement intégral de la mise aux normes par chaque propriétaire (avec confirmation de la faisabilité par la communauté de communes).

2) soit un assainissement collectif avec la maîtrise d'œuvre de l'intercommunalité, des subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie et d'autres éventuelles, mais dans ce cas à la charge de la commune et des habitants : travaux de voirie, achat de terrain pour installation de la station d'épuration, création de voirie d'accès à cette station et augmentation importante du prix du m<sup>3</sup> d'eau de la facture de chaque habitant et certainement d'autres coûts. C'est-à-dire un montant important pour notre commune.

#### **IV – RECENSEMENT POPULATION 2016 : Nomination d'un agent coordinateur et d'un recenseur**

M. le Maire informe le conseil qu'au début de l'année 2016 débutera un nouveau recensement. A cet effet et après délibération sont nommés Mme Turlin Christelle comme agent coordinateur et Mme MOREL Antonia comme recenseur.

#### **V – RENEGOCIATION DU PRET POUR LES TRAVAUX DE LA RUE NICOLAS DE FOUGERES .**

Suite aux conditions actuelles avantageuses de prêt, M. Mériaux a demandé au Crédit agricole de nouvelles conditions d'emprunt sur le restant à payer sur les travaux de la rue Nicolas de Fougères.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu la proposition de réaménagement du prêt transmise par le Crédit Agricole du Nord-Est, telles que détaillées ci-dessous,

PROPOSITION DE REAMENAGEMENT DE PRET	
Aux conditions en vigueur le 21/05/2015 et valable jusqu'au 15/08/2015	
Fait à : COMMUNE DE COURLANDON	
Prêt n° : 98417702554 réalisé le 06/11/2012	
Montant initial : 130 000 euros	Taux du prêt : 4,90 %
	Type de taux : taux fixe
	Périodicité : trimestre
Capital restant dû : 114 359,45 euros	
Date prochaine échéance : 15/08/2015	
PRET REAMENAGE	
Montant réaménagé :	114 359,45 €
Taux du prêt : 1,68 %	Type de taux : taux fixe
Frais de dossier :	200,00 €
Indemnités financières :	12 327,95 €
<b>TOTAL A REGLER :</b>	<b>12 527,95 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition de réaménagement de prêt et donne tous pouvoirs au maire pour signer tous documents relatifs à cette proposition et mener à bien ce projet

#### **VI – SALLE COMMUNALE : INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX**

M. le Maire informe le conseil municipal que concernant les travaux de la salle communale ; il a rencontré des problèmes sur l'assainissement et le classement de résistance au feu du bâtiment existant :

1) pour l'assainissement : la fosse étanche situé sous l'abribus est de 3500 litres et peut recevoir les eaux usées de la cuisine et des sanitaires existants et futurs. Après discussion le conseil décide de conserver ce type d'assainissement (sous réserve d'acceptation du service compétent de la

communauté de communes) et de l'engagement de la commune de réaliser des vidanges plusieurs fois dans une année si nécessaire.

2) pour le classement de résistance au feu du bâtiment : au cours d'une réunion chez les pompiers avec le maître d'œuvre M. Legros, le bureau de contrôle et M. le Maire, il nous a été demandé d'évaluer la résistance au feu du bâtiment existant. Ce calcul devra être réalisé par un établissement indépendant. Après délibération le conseil municipal autorise M. Mériaux à commandé cette prestation.

3) concernant les demandes de prêt une première approche a été faite par M. le maire :

Pour le crédit agricole le taux des intérêts vont de 1.46 à 1.60 %

Pour la caisse d'épargne le taux est 1.90 %

Pour la caisse de dépôt le taux est de 2 %

Tant que l'appel d'offre n'est pas finalisé nous ne pourrons connaître la somme précise à emprunter.

## **VII – DOSSIER ADAP**

M. le Maire rappelle au conseil que la commune de Courlandon doit présenter au plus tard fin septembre prochain un dossier d'aménagement des locaux communaux aux personnes à mobilité réduite dit dossier Ad'ap.

Après délibération le conseil municipal autorise M. Mériaux à établir et présenté ce dossier au nom de la Commune. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document concernant cette opération.

## **VIII – SDIS : information sur la décision du tribunal et décision modificative pour règlement des sommes dues**

M. Le Maire informe le conseil municipal que les recours nous opposant au SDIS concernant notre participation financière à la construction du casernement des pompiers de Fismes sont finis et que nous avons été condamnés à payer les sommes dues.

Il nous reste à payer la somme de 19 711,09 €.

Cette somme peut être payée :

1) soit en trois ans et sans frais la somme de 6 570,36 € par an avec un total de 19 711,09 €

2) soit en 30 mensualités annuelles

Après délibération du conseil municipal et à l'unanimité des présents, il est décidé de payer la somme due suivant la première proposition (en trois ans la somme de 6 570,36 € par an) et donne tout pouvoir de faire une décision modificative budgétaire et signe tout document sur ce dossier.

## **IX – URBANISME : Délégation à la CCFAV et Convention**

M. le maire rappelle au conseil municipal que l'instruction des dossiers d'urbanisme fait par les services de l'UTR (DDE) ne se feront plus à dater du 1 juillet 2015. Il avait été envisagé de créer un service autonome à la Communauté de Communes mais la personne délégué par la DDE de Reims ne désire plus venir, aussi la communauté de communes s'est rapproché des services de la communauté de commune de Gueux et de Reims métropole. Seul Reims Métropole peut nous assurer d'un service en continue.

Le service de Reims Métropole instruira le CUB et les permis de construire. Le coût sera pris en charge par la communauté de Communes. Les déclarations préalables de travaux seront instruites par la commune, dans le cas d'instructions de ces déclarations par le service de Reims métropole, il sera demandé un forfait de 90 € par déclaration.

Après délibération le conseil municipal autorise M. le Maire a passé une délégation d'instruction à la CCFAV et a signé une convention. Il donne tout pouvoir à M. Mériaux de signer tout document à cet effet.

## **X – DEMANDE D’AUTORISATION D’INSTALLATION D’UN CAMION POUR VENTE DE REPAS**

Une petite entreprise de restauration rapide appelée « au Bonheur des Papilles » a demandé la possibilité d’installer un camion de vente de repas une fois par semaine le mercredi soir sur la Commune.

Cette installation est acceptée par le Conseil municipal à l’unanimité et autorise M. le Maire à signer tout document sur ce dossier. Il sera demandé un droit de voirie de 1 € par jour de vente.

## **XI – PRESENTATION DES PROJETS DE VOIERIES**

M. le Maire avec un certain nombre de conseillers s’est fait présenter le 21 mai dernier par le cabinet Béta Voirie les deux dossiers de travaux de voirie sur la rue du vieux château et de la rue de Vendières.

M. Mériaux présente aux membres présents les deux projets. Une discussion vive, constructive s’en suit. Des adaptations et des précisions seront demandées au cabinet Béta Voirie, ainsi qu’au service du Siem, France Télécom, le Syndicat des eaux de Fismes, le service incendie etc.....

Après délibération le conseil municipal valide et accepte que ces deux voiries fassent l’objet d’un dossier commun pour présentation d’un dossier complet et sur plusieurs années. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour poursuivre le dossier technique afin de finaliser ce projet.

## **XII -TRANSFERT DANS UN COMPTE DE TRAVAUX DE FRAIS D’ANNONCE**

A la demande de la trésorerie de Fismes, il nous est demandé de transférer des frais d’annonces dans un compte de travaux (frais pour la rue Nicolas de Fougères).

Après délibération le conseil municipal accepte

DECISION MODIFICATIVE - APUREMENT TRAVAUX CH 20

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l’exercice 2015

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2151	041			Installations, matériel et outillage techniqu...	220,00
					<b>Total</b>	<b>220,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2033	041			Frais d'insertion	220,00
					<b>Total</b>	<b>220,00</b>

## **XIII - QUESTIONS DIVERSES**

- 1) M. Jean-Pierre Prévost demande qu’un contact soit pris avec M. Audren pour connaître sa position sur la suite de l’utilisation du jardin en extrémité du terrain de football. M. Mériaux le rencontrera personnellement pour savoir ses intentions.
- 2) M. Jean-Pierre Prévost signale du laisser-aller sur l’entretien des espaces verts réalisé par l’intercommunalité ainsi que le l’apparition de tags non traités pour l’école et demande qu’un courrier soit envoyé à ce sujet, M. Mériaux communiquera ces informations à la CCFAV par écrit.
- 3) L’état actuel du verger situé devant l’église est déplorable, un mur de végétation empêche la vue en profondeur. Contact sera pris par M. le Maire pour essayer d’améliorer la situation auprès de M. Villars.

- 4) Le panneau de direction « Baslieux-les-Fismes » sur ce verger est à redresser.
- 5) Le panneau annonçant une intersection situé sur la rue du vieux château entre le rond-point et le premier pont (sens vers la RN31) doit être amélioré pour prévenir le cédez-le – passage. M. le Maire fera procéder à son changement par un panneau approprié.

La séance est levée à 21 H 30.